

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2013

Présents : TRONCIA Nadine. LONGEAN Marc. HAYART Dominique. PONTET Isabelle. GIRAUD Cathy. MERNISSI Chakib. ROZELIER Arlette. GRIVOLLAT Gérard. DUMONT Michel. ROCHE Danielle. MOENCH Olivier. BADIN Liliane. CHALVIN Annie-Paule. CHAMPION Alain. CHORON Chantal. HERDEDIA Agnès. CRUYPENNINGCK Bruno (arrivé à 18h30)

Excusé : MEALLIER Laurent.

Absente : VILLENEUVE Carole.

Ouverture de la séance à 18 h 05

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Liliane BADIN, secrétaire de séance. Lecture de l'ordre du jour.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 27 février 2013.

A. Budget du Service Assainissement de la commune

A-1. Approbation du Compte Administratif 2012

Sous la présidence de Monsieur LONGEAN Marc, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2012 du Service assainissement de la commune, qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	37 275.38 €	
Recettes	40 859.34 €	
	<u>Résultat de l'exercice</u>	3 583.96 €
Report antérieur	16 465.12 €	
	<u>Excédent de clôture</u>	20 049.08 €

Investissement

Dépenses	9 275.53 €	
Recettes	29 978.02 €	
	<u>Résultat de l'exercice</u>	20 702.49 €
Report antérieur	87 084.79 €	
	<u>Excédent de clôture</u>	107 787.28 €

Résultat global de clôture **127 836.36 €**

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	0.00 €
---------------------------	--------

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2012 du Service Assainissement de la commune.

Vote : Hors de la présence de Madame Nadine TRONCIA, Maire, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 du Service Assainissement de la commune.

A-2. Adoption du Compte de Gestion 2012

Il est présenté au Conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2012 du Service Assainissement de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes ; les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil municipal s'assure que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal considère que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte de Gestion 2012 du Service Assainissement de la commune.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 du Service Assainissement de la commune
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Adopte le Compte de Gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2012 du Service Assainissement de la commune qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A-3. Vote du budget primitif 2013

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation 2012, il est proposé de conserver la totalité du résultat d'exploitation 2012, qui s'élève à 20 049.08 €, au chapitre 002 des recettes d'exploitation 2013.

Il est précisé que le résultat d'investissement 2012 de 107 787.28 € est automatiquement inscrit au chapitre 001 (solde d'investissement reporté) en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2013.

Il n'y a aucun gros programme d'investissement prévu en 2013.

Les travaux envisageables à moyen terme concernent le renforcement de l'exutoire de la commune Route de la Gare, avec la suppression de l'épingle qui forme le réseau d'assainissement par fonçage sous la voie ferrée. Ces travaux ont été mis en évidence par le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé dans le cadre de la révision du POS en PLU.

Une étude pourrait être lancée en 2013.

Il est rappelé que la commune est en attente de la prise de « compétence assainissement » par la CCPR, ce qui explique la prudence du Conseil municipal dans le cadre du Budget Primitif 2013.

La section d'exploitation s'équilibre à 62 603 €.

A noter : la forte augmentation de la participation au SIASSAR (le Syndicat devant contracter un emprunt pour faire face au remplacement de suppresseurs).

La section d'investissement s'équilibre à 128 422 €.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2013 du Service Assainissement de la commune.

Vote : Le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget primitif 2013 du Service Assainissement de la commune.

B. Budget de la commune

B-1. Approbation du Compte Administratif 2012

Sous la présidence de Monsieur LONGEAN Marc, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2012 de la commune, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	701 328.74 €	
Recettes	1 083 649.42 €	
	<u>Résultat de l'exercice</u>	382 320.68 €
Report antérieur	597 990.20 €	
	<u>Excédent de clôture</u>	980 310.88 €

Investissement

Dépenses	1 130 743.48 €
Recettes	407 914.81 €
<u>Résultat de l'exercice</u>	- 722 828.67 €
Report antérieur	1 225 945.86 €
<u>Excédent de clôture</u>	503 117.19 €
<u>Résultat global de clôture</u>	1 483 428.07 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	148 183 €
---------------------------	-----------

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2012 de la commune.

Vote : Hors de la présence de Madame Nadine TRONCIA, Maire, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 de la commune.

B-2. Adoption du Compte de Gestion 2012

Il est présenté au Conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2012 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats ; le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le Conseil municipal s'assure que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal considère que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte de Gestion 2012 du Service Assainissement de la commune.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 de la commune
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Adopte le Compte de Gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2012 de la commune qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B-3. Affectation du résultat de fonctionnement 2012

Le Conseil municipal après avoir examiné le compte administratif 2012 de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, et constatant que le compte administratif 2012 de la commune fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 980 310.88 €
- un excédent d'investissement de 503 117.19 €

Il est présenté au Conseil municipal l'affectation du résultat de fonctionnement suivante :

- affectation en réserves au c/1068 en investissement de 300 000 €
- report en fonctionnement au c/002 de 680 310.88 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012.

Vote : Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 de la commune de la façon suivante :

- 300 000.00 € au c/1068 en investissement
- 680 310.88 € au c/002 en fonctionnement

B-4. Vote des taux pour 2013

Vu le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au compte administratif 2012 de la commune, et son équilibre, en dépenses et recettes, au budget primitif 2013, il n'est pas nécessaire d'augmenter les impôts des ménages de la commune en 2013.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de conserver les mêmes taux que ceux votés en 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le taux des 3 taxes pour 2013.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de conserver les taux d'imposition de l'année 2012 pour l'année 2013, comme suit :

Taxes	2012	2013	Bases réelles 2012	Produits 2012 en €	Bases 2013	Produits 2013 en €
TH	7.13 %	7.13 %	1 757 904	125 339	1 798 000	128 197
TFB	16.78 %	16.78 %	1 260 756	211 555	1 289 000	216 294
TFNB	51.75 %	51.75 %	32 402	16 768	33 500	17 336
		Totaux	3 051 062	353 662	3 120 500	361 827

B-5. Vote du budget primitif 2013

Madame le Maire présente et détaille le budget primitif 2013 de la commune, dans la logique du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du 27 février 2013.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 656 795 €.

- Les dépenses prévisionnelles tiennent compte de l'augmentation des charges à caractère général :
 - Financement du temps périscolaire et charges du personnel encadrant pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013
 - Prise en charge des transports pour le cycle piscine
 - Hausse des coûts des énergies
 - Coût des maintenances
 - Mise en place du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)
- Les recettes prévisionnelles tiennent compte de :
 - La volonté du Conseil municipal de ne pas augmenter le taux des 3 « impôts ménage »
 - La subvention attendue pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires
 - Du maintien du niveau des aides de la CCPR
 - La baisse attendue des dotations de l'État

La section d'investissement s'équilibre à 1 762 459 €.

- Les dépenses principales :
 - Solde des travaux de la mairie
 - Solde des travaux des 2 courts extérieurs de tennis
 - 2^{ème} tranche des travaux de remplacement des huisseries à l'école
 - Poursuite des changements des horloges astronomiques, led ..., en vue d'économie d'énergie
 - Étude de programmation pour la construction d'une salle communale et la requalification du site sportif de Grange basse
- Les recettes principales sont celles qui sont connues :
 - Subvention de l'État pour la réhabilitation de la mairie
 - FCTVA sur les investissements réalisés en 2011
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2012
 - Solde d'exécution d'investissement 2012

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2013 de la commune.

Vote : Le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget primitif 2013 de la commune.

C. Réforme des rythmes scolaires

Forte de la position du Conseil municipal (séance du 27 février 2013) en faveur d'une mise en place de la réforme en septembre 2013, la commune a envoyé un courrier à l'Inspecteur de Vienne II, proposant les horaires hebdomadaires sur la base de 5h30 journalières.

Cette proposition a reçu un avis défavorable. La DASEN de Grenoble impose des journées de 5h15 pour s'assurer d'une bonne gestion de ses services de remplacements (temps partiels, décharges de Direction, congés maladie ...).

Une nouvelle proposition d'horaires a été avancée à l'issue du Conseil d'école, qui s'est tenue le 22 mars 2013 (parents, enseignants, représentants de la commune et DDEN), en présence de M. LARGE (IEN Vienne II) représentant la DASEN, telle que :

- 5 matinées de 08h45 à 11h45
- 4 après-midi de 13h45 à 16h00
- 1 heure APC / semaine de 16h00 à 17h00

Cette proposition doit être affirmée avec toutes les parties concernées.

La discussion s'engage pour connaître la position des Conseillers municipaux, à savoir maintien de l'avis émis le 27 février 2013, pour une mise en place de la réforme en septembre 2013, sur la base des arguments énoncés lors de cette séance.

Lors du Conseil d'école, des parents se sont inquiétés de voir la commune bien seule à s'engager pour 2013, pourquoi se distinguer ? Les associations périscolaires ne changeront pas leurs propositions d'horaires en 2013-2014 ...

Autres réticences :

- N'allons-nous pas « payer les pots cassés » ?
- Nous aurons le temps de travailler avant les élections de 2014
- Cela va demander beaucoup d'énergie pour travailler à une mise en place de la réforme, pour un résultat moyennement bénéfique sur le rythme scolaire des enfants

Autres remarques :

- La journée des enfants sera allégée tout de même
- Si on attend un an de plus, on ne sera pas plus avancé dans quelques mois
- On peut commencer à prendre des contacts avec des intervenants possibles, avant que toutes les communes ne le fassent ...
- On pourra ajuster pour septembre 2014, après une année d'expérience

En conclusion, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer une nouvelle fois sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013.

Vote de principe : Le Conseil municipal confirme l'application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013, par 14 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 voix « abstention ».

Il faut donc maintenant travailler à affiner les emplois du temps, contenus ... sachant que les parents doivent avoir connaissance des horaires prévus avant les vacances de printemps qui ont lieu du 19 avril au soir au lundi 6 mai 2013 matin.

Transcrit le 03 avril 2013.

Affiché le 04 avril 2013.